

RESOLUTION

Objet : Contributions statutaires

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 68^{ème} session à Séoul, du 8 au 12 novembre 1999,

Sur proposition du Comité exécutif, celui-ci ayant pris connaissance des résultats de l'étude ci-jointe concernant le système des contributions statutaires, menée conformément aux termes de la résolution AGN/66/RES/13 adoptée par l'Assemblée générale réunie en sa 66^{ème} session à New Delhi du 15 au 21 octobre 1997,

DECIDE de demander aux Etats membres d'examiner l'étude ci-jointe et de transmettre leurs commentaires et suggestions au Secrétariat général au plus tard le 1^{er} mai 2000.

Adoptée

ETUDE SUR LES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES (CE/98/3 DOC N° 12)

Synthèse :

Interpol a été créé dans le but d'améliorer la coopération policière internationale. Le siège d'Interpol (le Secrétariat général) et les pays membres de l'Organisation fonctionnent en symbiose. Les malfaiteurs recherchés sur le plan international posent un problème à tous les pays : ceux dans lesquels ils opèrent, ceux d'où ils s'enfuient et ceux dans lesquels ils se réfugient. Ils agissent là où la coopération policière internationale est insuffisante, au détriment de tous les pays. Cela est particulièrement vrai des terroristes, qui peuvent frapper un pays au travers de ses entreprises et de ses citoyens n'importe où dans le monde. Or, la raison d'être d'Interpol est précisément d'aider ses pays membres à lutter contre la criminalité, aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

La capacité d'Interpol à remplir sa mission est subordonnée à trois conditions liées : premièrement, le budget de l'Organisation doit être suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission ; deuxièmement, la charge du budget de l'Organisation doit être raisonnable et équitablement répartie entre ses membres, afin de garantir à celle-ci une bonne santé financière et de réduire les risques de dissensions internes ; troisièmement, pour que l'Organisation soit efficace, les pays membres doivent participer pleinement et utilement à ses activités. Tout s'enchaîne : une charge budgétaire raisonnable et équitablement répartie permet aux pays membres de participer pleinement et utilement aux activités de l'Organisation, cette participation conditionnant elle-même l'efficacité de l'ensemble.

La présente étude financière ne porte pas sur la question de savoir si le budget actuel d'Interpol est suffisant, et il n'a pas été demandé à son auteur de participer à l'élaboration du Plan stratégique d'Interpol, qui aura obligatoirement des implications financières. Il s'agissait plutôt d'examiner le bien-fondé et la cohérence de l'actuel système des contributions statutaires à partir des éléments dont on dispose. Dans les limites du cadre ainsi défini, l'étude conclut que le système actuel des contributions avantage les pays membres les plus riches alors qu'il désavantage les pays membres les plus pauvres. Cette anomalie empêche les pays membres de participer pleinement et utilement aux activités de l'Organisation et nuit par là même à l'efficacité d'ensemble de celle-ci. Pour toutes ces raisons, la présente étude recommande à Interpol de revoir son système de contributions statutaires.

Elle propose à cette fin deux options, fondées sur le barème de l'Organisation des Nations Unies (pour le classement des pays membres du plus pauvre au plus riche), et sur celui de l'Organisation mondiale des douanes (pour la détermination de la part maximum du budget d'Interpol devant être prise en charge globalement par les six pays membres les plus riches). Les deux options portent la participation globale des six pays membres d'Interpol les plus riches de 31,98 % à 66,7 % du budget de l'Organisation, ce qui correspond exactement au pourcentage de leur participation au budget de l'OMD, mais reste inférieur au pourcentage de leur participation au budget de l'ONU (71,77 %). En outre, toutes deux réduisent la contribution minimum exigible (celle dont sont redevables les pays membres les plus pauvres), qui passe de 0,11 % à 0,01 % du budget de l'Organisation.

Les deux options présentent les différences suivantes :

L'option A porte la contribution statutaire des six pays membres d'Interpol les plus riches à 11,11 % du budget de l'Organisation par pays, soit au total 66,7 % de ce budget. Ces six pays sont la France, l'Allemagne, le Japon, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Elle prévoit en outre une légère augmentation de la contribution de six autres pays : l'Espagne, le Brésil, l'Argentine, la République de Corée, le Mexique et la Thaïlande. (Voir la colonne "Option A" du tableau).

L'option B porte la contribution statutaire des Etats-Unis et du Japon à 20 % du budget de l'Organisation pour chaque pays, et augmente la contribution de trois autres pays membres (la France, l'Allemagne et l'Italie) proportionnellement à leur capacité contributive, afin d'atteindre l'objectif de 66,7 % du budget dont il est déjà fait état pour l'option A. Elle prévoit enfin une légère augmentation de la contribution de quatre pays membres : l'Espagne, le Brésil, la République de Corée, et la Thaïlande. Le Royaume-Uni, l'Argentine, et le Mexique verraient en revanche leur contribution légèrement diminuer. (Voir la colonne "Option B" du tableau).

Le présent rapport intermédiaire est structuré de la façon suivante : **la partie I** rappelle les raisons qui ont présidé à la réalisation de la présente étude financière. **La partie II** explique de quelle façon le système Van Hove désavantage les pays membres d'Interpol les plus pauvres. **La partie III** expose les dix principes sur lesquels se fonde la présente étude. **La partie IV** expose les raisons militant en faveur d'une augmentation de la contribution statutaire des six pays membres d'Interpol les plus riches et d'une diminution de la contribution statutaire des pays membres les plus pauvres. **La partie V** propose deux options, l'option A et l'option B, et illustre par un tableau comparatif ce que représenteraient les contributions dont seraient redevables les pays membres pour chacune ; les cases mises en évidence par une trame foncée signalent les pays dont la contribution augmenterait. Le Comité exécutif est invité à débattre des deux options proposées et à voter pour l'une ou l'autre.

I. Raisons ayant présidé à la réalisation d'une étude financière

Il y a quelques années, le nombre croissant des pays membres qui ne s'acquittaient pas de leur contribution statutaire a provoqué une crise financière au sein d'Interpol. L'Organisation a réagi en appliquant l'article 52 du Règlement général, qui prévoit des sanctions. L'application de ces sanctions a eu quatre effets importants : premièrement, elle a fait comprendre aux pays membres qu'Interpol considérait le paiement des contributions statutaires comme essentiel. Deuxièmement, elle sous-entendait que les pays membres sanctionnés manquaient à leur obligation de s'acquitter d'un dû pourtant équitablement calculé. Troisièmement, elle privait ces pays de leur droit de vote sur les questions relatives au Statut (et sur d'autres), ce qui donnait une impression de paralysie structurelle. Quatrièmement, les pays sanctionnés se sont mis à contester à la fois le montant de leur contribution statutaire et la portée des sanctions prévues par l'article 52, au motif qu'ils les jugeaient injustes.

Comme on peut le constater dans de nombreux différends, les avis diffèrent selon le point de vue où l'on se place. Ainsi, en examinant le budget de l'Organisation, on voit que la part des pays frappés par l'article 52 pour non-paiement de leur contribution représente seulement 2 % de ce budget. Or, l'incapacité d'une organisation à recouvrer 2 % de son budget peut difficilement être considérée comme préoccupante... Même en ajoutant à ces pays ceux passibles de l'article 52, la part totale de budget non recouvrée est encore inférieure à 3 %. Donc, du point de vue de la part de budget collectée, la situation d'Interpol semble bonne.

Cependant, en ayant à l'esprit la mission d'Interpol, si l'on se demande quel est le pourcentage des pays membres qui participent pleinement aux activités de l'Organisation, la conclusion que l'on peut tirer quant à la santé de celle-ci est bien différente. Les pays frappés par l'article 52 sont actuellement au nombre de 25. Cela signifie que 14 % des pays membres d'Interpol se trouvent privés de la possibilité de participer pleinement et utilement aux activités de l'Organisation : ces pays ne peuvent pas présenter de candidats au Comité exécutif ; leur droit de vote est restreint et ils ne peuvent pas participer aux réunions organisées par Interpol. Si l'on ajoute à ces pays ceux passibles de l'article 52, c'est-à-dire quelque neuf pays, le pourcentage de pays membres privés de la possibilité de participer pleinement et utilement aux activités de l'Organisation passe à 20 %. Ainsi, lorsqu'on utilise le critère de la participation, la santé de l'Organisation ne paraît plus aussi bonne.

II. Désavantages du système actuel des contributions pour les pays membres les plus pauvres

A. Le plan Van Hove a créé deux catégories d'augmentations des contributions : l'augmentation volontaire et l'augmentation obligatoire.

1. L'augmentation volontaire :

Toute augmentation demandée aux pays membres redevables de plus de deux unités budgétaires a été considérée comme volontaire. Ainsi, tous les pays qui payaient déjà deux unités budgétaires ou plus à l'époque où le plan Van Hove a été mis en œuvre pouvaient refuser de s'acquitter de toute somme supplémentaire, c'est-à-dire rester au même niveau de contribution. L'écart entre le montant qu'ils étaient censés payer et le montant qu'ils payaient effectivement n'avait aucune importance. 20 pays ressortant à cette catégorie ont refusé toute augmentation par rapport à ce qu'ils payaient avant la mise en œuvre du plan Van Hove, et quatre pays seulement ont accepté une augmentation partielle. Les pays qui ont totalement ou partiellement rejeté les augmentations proposées représentent 13 % des pays membres d'Interpol. L'augmentation refusée a représenté 159,4 unités budgétaires, soit 9 % du budget d'Interpol. Cependant, l'augmentation étant considérée comme volontaire, aucun de ces pays n'a été sanctionné pour ne pas l'avoir payée.

2. L'augmentation obligatoire :

L'augmentation de la contribution minimum, passant de une à deux unités budgétaires, a été considérée comme obligatoire : les pays concernés se sont trouvés dans l'obligation de payer ce minimum, faute de quoi ils se voyaient appliquer les sanctions prévues à l'article 52. 54 pays entraient dans cette catégorie. Ces pays représentent 31 % des pays membres d'Interpol mais contribuent seulement à hauteur de 6 % au budget de l'Organisation. Parmi ces pays, 19 sont actuellement frappés par l'article 52. Ils représentent environ 11 % des pays membres d'Interpol, alors que la part de contribution non recouvrée correspondante représente seulement 2 % du budget d'Interpol.

B. Impact du plan Van Hove sur les pays membres :

Le plan Van Hove fondait les augmentations proposées sur la capacité contributive des pays membres. Si l'on pense que ce principe est bon, le système actuel de répartition des contributions et de sanctions pour non-paiement devient difficilement défendable. En effet, en vertu de ce système, 24 pays appartenant au groupe de ceux dont l'augmentation était considérée comme volontaire (soit 13 % du nombre total des pays membres de l'Organisation) ont été autorisés à ne pas payer 9 % du budget d'Interpol sans se voir appliquer les sanctions prévues par l'article 52, alors que 19 pays appartenant au groupe de ceux dont l'augmentation était considérée comme obligatoire (soit environ 11 % des pays membres de l'Organisation) se sont vus infliger les sanctions prévues par l'article 52 pour ne pas avoir payé 2 % du budget d'Interpol. On voit que le système Van Hove pèse de façon extraordinairement disproportionnée sur les pays les plus pauvres : de fait, 64 % des 25 pays actuellement frappés par l'article 52 (16 pays) sont redevables de deux unités budgétaires.

A l'époque où le plan Van Hove a été mis en oeuvre, personne n'avait réfléchi à cette anomalie. C'est pourquoi, à la lumière de l'expérience acquise, la présente étude propose que les augmentations à venir soient obligatoires et qu'il n'y ait aucune différence de traitement fondée sur l'importance de la contribution. Les pays membres pourront bien entendu choisir de payer une contribution supérieure à celle qui leur sera demandée aux termes de la présente étude.

III. Les dix principes sur lesquels se fonde la présente étude

Les options proposées par cette étude se fondent sur les dix principes suivants :

- Un :** Les contributions statutaires devraient être liées à la capacité contributive relative des pays membres.
- Deux :** Le paiement des contributions statutaires devrait être obligatoire pour tous les pays membres.
- Trois :** Les contributions statutaires devraient être fondées sur des critères objectifs, transparents et simples.

- Quatre :** Le produit national brut et la population devraient être considérés comme des critères valables pour déterminer la capacité contributive des pays membres.
- Cinq :** Aucun pays membre ne devrait contribuer à une part si importante du budget de l'Organisation que son refus de payer sa contribution ou son incapacité à le faire mette en péril l'équilibre financier de l'Organisation. Il conviendrait donc de définir un plafond de contribution.
- Six :** Une contribution minimum devrait être exigée de tous les pays membres, afin de garantir un minimum d'engagement de leur part. Il conviendrait donc de définir un plancher de contribution.
- Sept :** Les contributions statutaires devraient être exprimées non plus en unités budgétaires, mais en pourcentage du budget de l'Organisation, ce qui permettrait des calculs plus précis.
- Huit :** Les pays membres devraient avoir la possibilité de demander au Comité exécutif de modifier le montant de leur contribution statutaire dans les cas de force majeure.
- Neuf :** Il est de l'intérêt d'Interpol que ses pays membres participent pleinement et utilement aux activités de l'Organisation sous tous leurs aspects. Cette participation pleine et entière inclut : le droit de vote sur toutes les questions ; le droit de présenter des candidats à tous les postes ; le droit de participer à toutes les conférences et réunions ; le droit d'envoyer des messages et de demander la publication de notices au Secrétariat général et aux Bureaux centraux nationaux, et d'en recevoir d'eux.
- Dix :** Certains éléments ne devraient pas être pris en compte pour déterminer la contribution statutaire des pays membres. Ainsi :
- a. Les pays membres ne devraient pas être autorisés à remplacer le paiement de leur contribution par la mise à disposition de personnes, de services ou d'équipements. Le coût et les bénéfices de ces biens et services sont en effet trop difficiles et onéreux à quantifier et à gérer.
 - b. Parce que le Secrétariat général ne dispose d'aucun moyen fiable d'évaluer ce que coûte et ce que rapporte l'appartenance d'un pays à l'Organisation, une telle évaluation, qui ne pourrait être que spéculation, ne devrait pas entrer en ligne de compte dans la détermination des contributions dont sont redevables les pays membres.
 - c. De même, il n'existe aucun moyen satisfaisant de déterminer ce que coûte et ce que rapporte actuellement à un pays la présence d'Interpol sur son territoire, ou ce qu'elle pourrait coûter ou rapporter à un futur pays hôte. Il faut cependant reconnaître que les pays rivalisent d'attentions pour attirer des organisations et des entreprises internationales, parce que les avantages induits par leur installation l'emportent sur les coûts. Tenter d'évaluer les coûts et les bénéfices découlant de l'installation d'Interpol dans un pays membre aux fins d'ajuster le montant de sa contribution serait un exercice long et inutile.

IV. Arguments à l'appui de l'idée que les six pays membres d'Interpol les plus riches

devraient contribuer pour une part plus importante au budget de l'Organisation

A. Comparaison des contributions statutaires des pays membres par rapport à leur PNB (en dollars US par million de dollars US de PNB)

Les six pays membres d'Interpol les plus riches (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, et Italie) contribuent en moyenne à hauteur de 0,68 USD par million de dollars de PNB au budget de l'Organisation. Les six pays suivants (Canada, Pays-Bas, Suède, Suisse, Australie et Belgique) contribuent à hauteur de 2,04 USD par million de dollars de PNB. Ainsi, les six pays membres d'Interpol les plus riches paient en moyenne 2/3 de moins que les six pays qui les suivent.

Encore plus frappant, si l'on considère le montant de la contribution de six des pays membres d'Interpol les plus pauvres (Sao Tomé, Kiribati, Guinée équatoriale, Tonga, Saint-Kitts-et-Nevis et Dominique), on voit que ces pays contribuent en moyenne à hauteur de 255,92 USD par million de dollars US de PNB, soit proportionnellement 376 fois plus que les six pays les plus riches. De plus, le pays membre le plus pauvre paie proportionnellement 3 113 fois plus par million de dollars US de PNB que le pays membre le plus riche (voir les tableaux statistiques distribués l'été dernier).

Donc, en se basant sur le critère du nombre de dollars de contribution par million de dollars de PNB, on voit que les six pays membres d'Interpol les plus riches peuvent et devraient supporter une part accrue de la charge du budget de l'Organisation.

B. Comparaison des contributions statutaires des pays membres par rapport à leur revenu par tête

Les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie ont globalement un revenu moyen par tête de 27 263,52 USD. Le montant du PNB n'est pas disponible pour tous les pays membres d'Interpol, mais on sait que les six pays dont le revenu moyen par tête est le plus faible (Mozambique, Ethiopie, Tchad, Burundi, Tanzanie et Malawi) ont globalement un revenu moyen par tête de 143,41 USD. Donc, les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France le Royaume-Uni et l'Italie ont globalement un revenu moyen par tête 190 fois supérieur à celui des pays dont le revenu moyen par tête est le plus faible. En outre, parmi les pays membres d'Interpol, le revenu par tête le plus élevé est 543 fois supérieur au revenu par tête le plus faible, alors que la contribution la plus élevée est seulement 50 fois supérieure à la contribution la plus faible (voir les tableaux statistiques distribués l'été dernier).

Donc, en se basant sur le critère du revenu par tête, on voit que les six pays membres d'Interpol les plus riches peuvent et devraient supporter une part accrue de la charge du budget de l'Organisation.

C. Comparaison de la répartition de la charge budgétaire selon le barème utilisé par Interpol et ceux appliqués par d'autres organisations internationales

La question de savoir à combien devrait se monter la contribution d'un pays au budget d'Interpol n'est pas une question à laquelle on peut répondre en se basant uniquement sur des données objectives. Comme cela a déjà été indiqué plus haut, 25 pays membres d'Interpol se trouvent actuellement frappés par l'article 52 en raison du non-paiement de leur contribution statutaire. Par ailleurs, les données objectives fournies ci-dessus démontrent que la charge du budget d'Interpol pèse en proportion considérablement plus sur les pays membres les plus pauvres que sur les pays membres les plus riches. La part de budget payée par les six pays membres d'Interpol les plus riches à cette organisation est comparée ci-après à la part payée par ces mêmes pays à d'autres organisations internationales.

1. Comparaison par rapport à l'Organisation des Nations Unies

Avec le système Van Hove, les six pays membres d'Interpol les plus riches contribuent globalement à hauteur de 31,984 % au budget de l'Organisation. Or, ces six mêmes pays contribueront globalement à hauteur de 71,77 % au budget de l'ONU pour l'année budgétaire 2000.

2. Comparaison par rapport à l'Organisation mondiale des douanes

Toujours avec le système Van Hove, les six pays membres d'Interpol les plus riches contribuent globalement à hauteur de 31,984 % au budget de l'Organisation. Or, ces six mêmes pays ont globalement contribué à hauteur de 66,7 % au budget de l'OMD pour l'année budgétaire 1997/1998.

Comme on le voit, la part du budget d'Interpol prise en charge par les six pays membres de l'Organisation les plus riches est très faible par rapport à la part de budget qu'ils paient à l'ONU et à l'OMD. Le Secrétariat général n'a pu avancer aucun argument susceptible d'expliquer pourquoi ces six pays devraient supporter une part aussi faible du budget d'Interpol.

V. Propositions : option A ou option B

Les options A et B ont été placées côte à côte dans le tableau comparatif, afin de permettre la comparaison directe. Les cases mises en évidence par une trame foncée signalent les pays dont la contribution se verrait augmentée avec l'une ou l'autre option.

A. Si l'option A est retenue, la contribution statutaire de chacun des six pays membres d'Interpol les plus riches devra être portée à 11,11 % du budget par pays pour parvenir au total de 66,7 % de ce budget. Les six pays concernés sont les suivants : France, Allemagne, Japon, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis. En outre, la contribution de six autres pays se trouverait légèrement augmentée (Espagne, Brésil, Argentine, République de Corée, Mexique et Thaïlande). (Voir la colonne "Option A" du tableau).

B. Si l'on retient l'option B, la contribution des Etats-Unis et du Japon devra être portée à 20 % du budget d'Interpol pour chaque pays, et augmenter celle de la France, de l'Allemagne et de l'Italie en fonction de leur capacité contributive pour atteindre les 66,7 % du budget global dont il a déjà été question pour l'option A. Quatre autres pays verraient leur contribution légèrement augmenter (Espagne, Brésil, République de Corée, Thaïlande), alors que trois pays verraient la leur légèrement baisser (Royaume-Uni, Argentine, Mexique). (Voir colonne "Option B" du tableau).

Pour Interpol, le choix de l'option A ou de l'option B est un choix entre faire supporter la plus grande part de son budget à six pays ou seulement à deux, et dépend de si l'Organisation est prête à consentir aux Etats-Unis et au Japon le pouvoir allant de pair avec le paiement de 40 % de son budget. Le choix de l'option A ou de l'option B sera également fonction du consentement des pays concernés à l'augmentation de leur contribution. L'auteur de la présente étude est d'avis que si ces pays pouvaient être convaincus d'adopter l'option A, cette option serait la meilleure car elle répartirait la charge du budget et le pouvoir qui va de pair entre un plus grand nombre de pays. Sinon, il faudra choisir l'option B, ou une variante de cette option. Dans tous les cas, la question devra faire l'objet d'un débat au Comité exécutif, au Secrétariat général et dans les pays membres concernés, avant l'adoption définitive de l'option A, de l'option B ou de toute autre variante éventuelle.

Pour mieux comprendre le tableau comparatif :

Pour l'option A, on a appliqué le barème utilisé par l'ONU et évalué en pourcentage la capacité contributive de chaque pays, mais avec deux différences importantes : l'ONU utilise un système fondé sur le PNB qui, dans certains cas, réduit la contribution des pays dont le revenu par tête est particulièrement faible ou la dette particulièrement élevée. La première différence entre le système de l'ONU et l'option A est que l'option A fixe la contribution minimum à 0,01 % du budget, contre 0,001 % pour l'ONU. Cette différence se justifie par le fait qu'Interpol nécessite un budget considérablement plus réduit que l'ONU, et que si un pays membre d'Interpol contribuait seulement à hauteur de 0,001 % du budget de l'Organisation, cette contribution deviendrait purement symbolique. La deuxième différence est que dans l'option A, la contribution des six pays membres les plus riches (ceux dont la contribution au budget d'Interpol est la plus élevée) n'a pas été répartie conformément au système de l'ONU : on a pris en compte leur contribution globale au budget de l'OMD, qui est actuellement de 66,7 %, et celle-ci a été répartie entre eux à parts égales, afin d'assurer un équilibre des pouvoirs entre les pays membres les plus riches de l'Organisation, et d'empêcher qu'un seul pays ne supporte à lui seul une part trop importante du budget. Une fois ces deux correctifs appliqués, on a procédé à des ajustements pour tous les pays redevables d'une contribution supérieure au minimum et inférieure au maximum, de façon à parvenir au total de 100 %.

Pour l'option B, on a appliqué le barème de l'ONU, mais en fixant les contributions maximums et minimums en fonction d'impératifs politiques différents de ceux de l'ONU. Comme dans l'option A, la contribution minimum a été fixée à 0,01 % du budget. La contribution maximum, qui est de 25 % du budget à l'ONU, a été réduite à 20 %, pour faire en sorte qu'aucun pays ne paie une part trop importante du budget de l'Organisation. On a ensuite procédé à des ajustements pour tous les pays redevables d'une contribution supérieure au minimum et inférieure au maximum, de façon à parvenir au total de 100 %.

** Tableau comparatif

Contenu des colonnes, de gauche à droite :

Colonne 1 : Numéros des pays membres, de 1 à 177

Colonne 2 : Noms des pays membres

Colonne 3 : Nombre d'unités budgétaires payé par chaque pays membre à Interpol avec le système actuel

Colonne 4 : Pourcentage du budget d'Interpol payé par chaque pays membre avec le système actuel

Colonne 5 : Pourcentage du budget d'Interpol que paierait chaque pays membre avec l'option A

Colonne 6 : Pourcentage du budget d'Interpol que paierait chaque pays membre avec l'option B

Colonne 7 : Contribution en dollars US que paierait chaque pays membre pour chaque million de dollars US de PNB avec l'option A

Colonne 8 : Contribution en dollars US que paierait chaque pays membre pour chaque million de dollars US de PNB avec l'option B

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par nombre d'unités budgétaires payées)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
1	Etats-Unis	102	5,684%	11,1167%	20,000%	0,36	0,65
2	Japon	100	5,572%	11,1167%	20,000%	0,52	0,94
3	Allemagne	100	5,572%	11,1167%	10,552%	1,14	1,08
4	France	100	5,572%	11,1167%	7,006%	1,76	1,11
5	Italie	72	4,012%	11,1167%	5,820%	2,37	1,24
6	Royaume-Uni	100	5,572%	11,1167%	5,450%	2,35	1,15
7	Canada	60	3,343%	3,1302%	2,925%	1,34	1,25
8	Espagne	33,6	1,872%	2,9684%	2,774%	1,28	1,20
9	Pays-Bas	50	2,786%	1,8700%	1,747%	1,13	1,05
10	Australie	40	2,229%	1,6989%	1,587%	1,12	1,05
11	Bésil	5	0,279%	1,6850%	1,574%	0,58	0,54
12	Suisse	49	2,730%	1,3917%	1,300%	1,08	1,01
13	Belgique	40	2,229%	1,2637%	1,181%	1,14	1,07
14	Argentine	20	1,114%	1,2626%	1,180%	1,04	0,97
15	Suède	49	2,730%	1,2358%	1,155%	1,32	1,23
16	Fédération de Russie	36	2,006%	1,2335%	1,153%	0,84	0,79
17	République de Corée	13	0,724%	1,1520%	1,076%	0,58	0,54
18	Chine*	36	2,006%	1,1392%	1,064%	0,26	0,24
19	Mexique	20	1,114%	1,1392%	1,064%	0,81	0,76
20	Autriche	36	2,006%	1,0787%	1,008%	1,16	1,08
21	Danemark	20	1,114%	0,7924%	0,740%	1,14	1,07
22	Norvège	20	1,114%	0,6982%	0,652%	1,12	1,05
23	Arabie saoudite	17	0,947%	0,6435%	0,601%	ND	ND
24	Finlande	18	1,003%	0,6225%	0,582%	1,27	1,19
25	Turquie	13	0,724%	0,5039%	0,471%	0,69	0,64
26	Portugal	11	0,613%	0,4934%	0,461%	1,19	1,11
27	Afrique du Sud	15	0,836%	0,4189%	0,391%	0,77	0,72
28	Grèce	15	0,836%	0,4026%	0,376%	0,82	0,76

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par nombre d'unités budgétaires payées)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
29	Israël	10	0,557%	0,4015%	0,375%	1,08	1,01
30	Inde	20	1,114%	0,3421%	0,320%	0,23	0,22
31	Irlande	9	0,502%	0,2572%	0,240%	1,01	0,94
32	Nouvelle-Zélande	5	0,279%	0,2537%	0,237%	1,08	1,01
33	Pologne	20	1,114%	0,2234%	0,209%	0,44	0,41
34	Ukraine	15	0,836%	0,2176%	0,203%	0,87	0,81
35	Indonésie	8	0,446%	0,2153%	0,201%	0,25	0,23
36	Malaisie	7	0,390%	0,2095%	0,196%	0,57	0,53
37	Singapour	7	0,390%	0,2048%	0,191%	0,54	0,50
38	Emirats arabes unis	13	0,724%	0,2036%	0,190%	ND	ND
39	Thaïlande	3	0,167%	0,1943%	0,182%	0,27	0,25
40	Iran	8	0,446%	0,1850%	0,173%	ND	ND
41	Venezuela	8	0,446%	0,1839%	0,172%	0,66	0,62
42	Chili	4	0,223%	0,1559%	0,146%	0,54	0,51
43	Koweït	13	0,724%	0,1466%	0,137%	ND	ND
44	Hongrie	5	0,279%	0,1385%	0,129%	0,76	0,71
45	Libye	13	0,724%	0,1303%	0,122%	ND	ND
46	Colombie	7	0,390%	0,1245%	0,116%	0,38	0,35
47	République tchèque	16	0,892%	0,1222%	0,114%	0,61	0,57
48	Pérou	3	0,167%	0,1129%	0,105%	0,47	0,44
49	Algérie	13	0,724%	0,0989%	0,092%	0,55	0,51
50	Philippines	6	0,334%	0,0931%	0,087%	0,27	0,25
51	Luxembourg	5	0,279%	0,0780%	0,073%	1,01	0,94
52	Egypte	20	1,114%	0,0733%	0,068%	0,28	0,26
53	Syrie	4	0,223%	0,0733%	0,068%	1,06	0,99
54	Slovenie	3	0,167%	0,0710%	0,066%	0,94	0,88
55	Pakistan	5	0,279%	0,0675%	0,063%	0,26	0,24
56	Bélarus	5	0,279%	0,0652%	0,061%	0,71	0,66
57	Roumanie	9	0,502%	0,0640%	0,060%	0,43	0,40

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par nombre d'unités budgétaires payées)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
58	Oman	5	0,279%	0,0582%	0,054%	ND	ND
59	Uruguay	3	0,167%	0,0559%	0,052%	0,74	0,69
60	Kazakhstan	3	0,167%	0,0547%	0,051%	0,60	0,56
61	Maroc	8	0,446%	0,0465%	0,043%	0,32	0,30
62	République slovaque	8	0,446%	0,0396%	0,037%	0,53	0,49
63	Chypre	3	0,167%	0,0384%	0,036%	ND	ND
64	Iraq	10	0,557%	0,0372%	0,035%	ND	ND
65	Nigéria	8	0,446%	0,0372%	0,035%	0,33	0,31
66	Qatar	6	0,334%	0,0372%	0,035%	ND	ND
67	Islande	3	0,167%	0,0372%	0,035%	1,26	1,18
68	Croatie	4	0,223%	0,0349%	0,033%	0,47	0,44
69	Tunisie	5	0,279%	0,0326%	0,030%	0,45	0,42
70	Ouzbékistan	3	0,167%	0,0291%	0,027%	0,30	0,28
71	Cuba	3	0,167%	0,0279%	0,026%	ND	ND
72	Equateur	3	0,167%	0,0233%	0,022%	0,32	0,30
73	Brunéi	3	0,167%	0,0233%	0,022%	ND	ND
74	Guatemala	2	0,111%	0,0209%	0,020%	0,32	0,30
75	Bahreïn	3	0,167%	0,0198%	0,018%	ND	ND
76	Liban	3	0,167%	0,0186%	0,017%	0,37	0,35
77	Trinité-et-Tobago	3	0,167%	0,0186%	0,017%	0,90	0,84
78	Costa Rica	2	0,111%	0,0186%	0,017%	0,50	0,47
79	Bahamas	3	0,167%	0,0175%	0,016%	ND	ND
80	République dominicaine	2	0,111%	0,0175%	0,016%	0,33	0,31
81	Gabon	2	0,111%	0,0175%	0,016%	0,95	0,89
82	Malte	2	0,111%	0,0163%	0,015%	ND	ND
83	Paraguay	2	0,111%	0,0163%	0,015%	0,43	0,40
84	Lituanie	2	0,111%	0,0163%	0,015%	0,47	0,44
85	Panama	2	0,111%	0,0151%	0,014%	0,45	0,42
86	Cameroun	2	0,111%	0,0151%	0,014%	0,44	0,41

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par nombre d'unités budgétaires payées)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
87	Sri Lanka	2	0,111%	0,0140%	0,013%	0,25	0,24
88	El Salvador	2	0,111%	0,0140%	0,013%	0,34	0,32
89	Estonie	2	0,111%	0,0140%	0,013%	0,75	0,70
90	Bulgarie	6	0,334%	0,0128%	0,012%	0,31	0,29
91	Azerbaïdjan	2	0,111%	0,0128%	0,012%	0,85	0,80
92	Zaire (Rép. dém. du Congo)	8	0,446%	0,0100%	0,010%	0,42	0,42
93	Zambie	8	0,446%	0,0100%	0,010%	0,72	0,72
94	Côte d'Ivoire	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,26	0,26
95	Ghana	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,39	0,39
96	Guinée	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,64	0,64
97	Kenya	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,28	0,28
98	Monaco	5	0,279%	0,0100%	0,010%	ND	ND
99	Sénégal	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,50	0,50
100	Soudan	5	0,279%	0,0100%	0,010%	ND	ND
101	Bénin	3	0,167%	0,0100%	0,010%	1,22	1,22
102	Bolivie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,39	0,39
103	Bosnie-Herzégovine	3	0,167%	0,0100%	0,010%	ND	ND
104	Jamaïque	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,60	0,60
105	Libéria	3	0,167%	0,0100%	0,010%	ND	ND
106	Mauritanie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	2,23	2,23
107	Myanmar	3	0,167%	0,0100%	0,010%	ND	ND
108	Nambie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,68	0,68
109	Sierra Leone	3	0,167%	0,0100%	0,010%	2,63	2,63
110	Suriname	3	0,167%	0,0100%	0,010%	5,61	5,61
111	Tanzanie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,47	0,47
112	Ouganda	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,42	0,42
113	Zimbabwe	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,36	0,36
114	Bangladesh	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,08	0,08
115	Viet Nam	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,11	0,11

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par nombre d'unités budgétaires payées)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
116	Albanie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,90	0,90
117	Andorre	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
118	Angola	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,82	0,82
119	Antigua-et-Barbuda	2	0,111%	0,0100%	0,010%	5,04	5,04
120	Arménie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,02	1,02
121	Aruba	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
122	Barbade	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
123	Belize	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,05	4,05
124	Botswana	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
125	Burkina Faso	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,01	1,01
126	Burundi	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,28	2,28
127	Cambodge	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,79	0,79
128	Cap-Vert	2	0,111%	0,0100%	0,010%	6,18	6,18
129	République centrafricaine	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,37	2,37
130	Tchad	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,35	2,35
131	Congo	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,34	1,34
132	Djibouti	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
133	Dominique	2	0,111%	0,0100%	0,010%	10,66	10,66
134	Guinée équatoriale	2	0,111%	0,0100%	0,010%	11,20	11,20
135	Ethiopie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,40	0,40
136	Fidji	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,23	1,23
137	Gambie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
138	Géorgie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,53	0,53
139	Grenade	2	0,111%	0,0100%	0,010%	8,53	8,53
140	Guinée-Bissau	2	0,111%	0,0100%	0,010%	9,00	9,00
141	Guyana	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,18	4,18
142	Haïti	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,07	1,07
143	Honduras	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,61	0,61
144	Jordanie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,34	0,34

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par nombre d'unités budgétaires payées)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
145	Kiribati	2	0,111%	0,0100%	0,010%	32,41	32,41
146	Kirghizistan	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,98	0,98
147	Laos	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,28	1,28
148	Lettonie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,42	0,42
149	Lesotho	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,83	1,83
150	Liechtenstein	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
151	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,24	1,24
152	Madagascar	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,71	0,71
153	Malawi	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,33	1,33
154	Maldives	2	0,111%	0,0100%	0,010%	8,77	8,77
155	Mali	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,00	1,00
156	Iles Marshall	2	0,111%	0,0100%	0,010%	22,51	22,51
157	Maurice	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,58	0,58
158	Moldova	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,96	0,96
159	Mongolie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,69	2,69
160	Mozambique	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,65	1,65
161	Nauru	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
162	Népal	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,52	0,52
163	Antilles néerlandaises	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
164	Nicaragua	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,43	1,43
165	Niger	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,29	1,29
166	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,48	0,48
167	Rwanda	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,92	1,92
168	Sao Tomé-et-Principe	2	0,111%	0,0100%	0,010%	54,01	54,01
169	Seychelles	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,62	4,62
170	Somalie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
171	Saint-Kitts-et-Nevis	2	0,111%	0,0100%	0,010%	10,13	10,13

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par ordre alphabétique)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
1	Afrique du Sud	15	0,836%	0,4189%	0,391%	0,77	0,72
2	Albanie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,90	0,90
3	Algérie	13	0,724%	0,0989%	0,092%	0,55	0,51
4	Allemagne	100	5,572%	11,1167%	10,552%	1,14	1,08
5	Andorre	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
6	Angola	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,82	0,82
7	Antigua-et-Barbuda	2	0,111%	0,0100%	0,010%	5,04	5,04
8	Antilles néerlandaises	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
9	Arabie saoudite	17	0,947%	0,6435%	0,601%	ND	ND
10	Argentine	20	1,114%	1,2626%	1,180%	1,04	0,97
11	Arménie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,02	1,02
12	Aruba	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
13	Australie	40	2,229%	1,6989%	1,587%	1,12	1,05
14	Autriche	36	2,006%	1,0787%	1,008%	1,16	1,08
15	Azerbaïdjan	2	0,111%	0,0128%	0,012%	0,85	0,80
16	Bahamas	3	0,167%	0,0175%	0,016%	ND	ND
17	Bahreïn	3	0,167%	0,0198%	0,018%	ND	ND
18	Bangladesh	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,08	0,08
19	Barbade	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
20	Bélarus	5	0,279%	0,0652%	0,061%	0,71	0,66
21	Belgique	40	2,229%	1,2637%	1,181%	1,14	1,07
22	Belize	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,05	4,05
23	Bénin	3	0,167%	0,0100%	0,010%	1,22	1,22
24	Bolivie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,39	0,39
25	Bosnie-Herzégovine	3	0,167%	0,0100%	0,010%	ND	ND
26	Botswana	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
27	Brésil	5	0,279%	1,6850%	1,574%	0,58	0,54
28	Brunei	3	0,167%	0,0233%	0,022%	ND	ND
29	Bulgarie	6	0,334%	0,0128%	0,012%	0,31	0,29

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par ordre alphabétique)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
30	Burkina Faso	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,01	1,01
31	Burundi	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,28	2,28
32	Cambodge	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,79	0,79
33	Cameroun	2	0,111%	0,0151%	0,014%	0,44	0,41
34	Canada	60	3,343%	3,1302%	2,925%	1,34	1,25
35	Cap-Vert	2	0,111%	0,0100%	0,010%	6,18	6,18
36	Chili	4	0,223%	0,1559%	0,146%	0,54	0,51
37	Chine*	36	2,006%	1,1392%	1,064%	0,26	0,24
38	Chypre	3	0,167%	0,0384%	0,036%	ND	ND
39	Colombie	7	0,390%	0,1245%	0,116%	0,38	0,35
40	Congo	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,34	1,34
41	Costa Rica	2	0,111%	0,0186%	0,017%	0,50	0,47
42	Côte d'Ivoire	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,26	0,26
43	Croatie	4	0,223%	0,0349%	0,033%	0,47	0,44
44	Cuba	3	0,167%	0,0279%	0,026%	ND	ND
45	Danemark	20	1,114%	0,7924%	0,740%	1,14	1,07
46	Djibouti	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
47	Dominique	2	0,111%	0,0100%	0,010%	10,66	10,66
48	Egypte	20	1,114%	0,0733%	0,068%	0,28	0,26
49	El Salvador	2	0,111%	0,0140%	0,013%	0,34	0,32
50	Emirats arabes unis	13	0,724%	0,2036%	0,190%	ND	ND
51	Equateur	3	0,167%	0,0233%	0,022%	0,32	0,30
52	Espagne	33,6	1,872%	2,9684%	2,774%	1,28	1,20
53	Estonie	2	0,111%	0,0140%	0,013%	0,75	0,70
54	Etats-Unis	102	5,684%	11,1167%	20,000%	0,36	0,65
55	Ethiopie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,40	0,40
56	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,24	1,24
57	Fédération de Russie	36	2,006%	1,2335%	1,153%	0,84	0,79
58	Fidji	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,23	1,23

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par ordre alphabétique)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
59	Finlande	18	1,003%	0,6225%	0,582%	1,27	1,19
60	France	100	5,572%	11,1167%	7,006%	1,76	1,11
61	Gabon	2	0,111%	0,0175%	0,016%	0,95	0,89
62	Gambie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
63	Géorgie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,53	0,53
64	Ghana	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,39	0,39
65	Grèce	15	0,836%	0,4026%	0,376%	0,82	0,76
66	Grenade	2	0,111%	0,0100%	0,010%	8,53	8,53
67	Guatemala	2	0,111%	0,0209%	0,020%	0,32	0,30
68	Guinée	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,64	0,64
69	Guinée équatoriale	2	0,111%	0,0100%	0,010%	11,20	11,20
70	Guinée-Bissau	2	0,111%	0,0100%	0,010%	9,00	9,00
71	Guyana	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,18	4,18
72	Haïti	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,07	1,07
73	Honduras	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,61	0,61
74	Hongrie	5	0,279%	0,1385%	0,129%	0,76	0,71
75	Iles Marshall	2	0,111%	0,0100%	0,010%	22,51	22,51
76	Inde	20	1,114%	0,3421%	0,320%	0,23	0,22
77	Indonésie	8	0,446%	0,2153%	0,201%	0,25	0,23
78	Irak	10	0,557%	0,0372%	0,035%	ND	ND
79	Iran	8	0,446%	0,1850%	0,173%	ND	ND
80	Irlande	9	0,502%	0,2572%	0,240%	1,01	0,94
81	Islande	3	0,167%	0,0372%	0,035%	1,26	1,18
82	Israël	10	0,557%	0,4015%	0,375%	1,08	1,01
83	Italie	72	4,012%	11,1167%	5,820%	2,37	1,24
84	Jamaïque	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,60	0,60
85	Japon	100	5,572%	11,1167%	20,000%	0,52	0,94
86	Jordanie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,34	0,34
87	Kazakhstan	3	0,167%	0,0547%	0,051%	0,60	0,56

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par ordre alphabétique)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
88	Kenya	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,28	0,28
89	Kirghizistan	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,98	0,98
90	Kiribati	2	0,111%	0,0100%	0,010%	32,41	32,41
91	Koweït	13	0,724%	0,1466%	0,137%	ND	ND
92	Laos	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,28	1,28
93	Lesotho	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,83	1,83
94	Lettonie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,42	0,42
95	Liban	3	0,167%	0,0186%	0,017%	0,37	0,35
96	Libéria	3	0,167%	0,0100%	0,010%	ND	ND
97	Libye	13	0,724%	0,1303%	0,122%	ND	ND
98	Liechtenstein	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
99	Lituanie	2	0,111%	0,0163%	0,015%	0,47	0,44
100	Luxembourg	5	0,279%	0,0780%	0,073%	1,01	0,94
101	Madagascar	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,71	0,71
102	Malaisie	7	0,390%	0,2095%	0,196%	0,57	0,53
103	Malawi	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,33	1,33
104	Maldives	2	0,111%	0,0100%	0,010%	8,77	8,77
105	Mali	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,00	1,00
106	Malte	2	0,111%	0,0163%	0,015%	ND	ND
107	Maroc	8	0,446%	0,0465%	0,043%	0,32	0,30
108	Maurice	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,58	0,58
109	Mauritanie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	2,23	2,23
110	Mexique	20	1,114%	1,1392%	1,064%	0,81	0,76
111	Moldova	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,96	0,96
112	Monaco	5	0,279%	0,0100%	0,010%	ND	ND
113	Mongolie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,69	2,69
114	Mozambique	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,65	1,65
115	Myanmar	3	0,167%	0,0100%	0,010%	ND	ND
116	Namibie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,68	0,68

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par ordre alphabétique)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
117	Nauru	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
118	Népal	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,52	0,52
119	Nicaragua	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,43	1,43
120	Niger	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,29	1,29
121	Nigéria	8	0,446%	0,0372%	0,035%	0,33	0,31
122	Norvège	20	1,114%	0,6982%	0,652%	1,12	1,05
123	Nouvelle-Zélande	5	0,279%	0,2537%	0,237%	1,08	1,01
124	Oman	5	0,279%	0,0582%	0,054%	ND	ND
125	Ouganda	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,42	0,42
126	Ouzbékistan	3	0,167%	0,0291%	0,027%	0,30	0,28
127	Pakistan	5	0,279%	0,0675%	0,063%	0,26	0,24
128	Panama	2	0,111%	0,0151%	0,014%	0,45	0,42
129	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,48	0,48
130	Paraguay	2	0,111%	0,0163%	0,015%	0,43	0,40
131	Pays-Bas	50	2,786%	1,8700%	1,747%	1,13	1,05
132	Pérou	3	0,167%	0,1129%	0,105%	0,47	0,44
133	Philippines	6	0,334%	0,0931%	0,087%	0,27	0,25
134	Pologne	20	1,114%	0,2234%	0,209%	0,44	0,41
135	Portugal	11	0,613%	0,4934%	0,461%	1,19	1,11
136	Qatar	6	0,334%	0,0372%	0,035%	ND	ND
137	République tchèque	16	0,892%	0,1222%	0,114%	0,61	0,57
138	République centrafricaine	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,37	2,37
139	République de Corée	13	0,724%	1,1520%	1,076%	0,58	0,54
140	République dominicaine	2	0,111%	0,0175%	0,016%	0,33	0,31
141	République slovaque	8	0,446%	0,0396%	0,037%	0,53	0,49
142	Roumanie	9	0,502%	0,0640%	0,060%	0,43	0,40
143	Royaume-Uni	100	5,572%	11,1167%	5,450%	2,35	1,15
144	Rwanda	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,92	1,92
145	Sainte-Lucie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,40	4,40

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS PROPOSEES

	Pays (classés par ordre alphabétique)	Nombre d'unités budgétaires actuellement payées à Interpol	Contribution actuelle en % du budget d'Interpol	% du budget d'Interpol		Contribution en dollars US par million de dollars US de PNB	
				Option A	Option B	Option A	Option B
146	Saint-Kitts-et-Nevis	2	0,111%	0,0100%	0,010%	10,13	10,13
147	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	0,111%	0,0100%	0,010%	9,21	9,21
148	Sao Tomé-et-Principe	2	0,111%	0,0100%	0,010%	54,01	54,01
149	Sénégal	5	0,279%	0,0100%	0,010%	0,50	0,50
150	Seychelles	2	0,111%	0,0100%	0,010%	4,62	4,62
151	Sierra Leone	3	0,167%	0,0100%	0,010%	2,63	2,63
152	Singapour	7	0,390%	0,2048%	0,191%	0,54	0,50
153	Slovénie	3	0,167%	0,0710%	0,066%	0,94	0,88
154	Somalie	2	0,111%	0,0100%	0,010%	ND	ND
155	Soudan	5	0,279%	0,0100%	0,010%	ND	ND
156	Sri Lanka	2	0,111%	0,0140%	0,013%	0,25	0,24
157	Suède	49	2,730%	1,2358%	1,155%	1,32	1,23
158	Suisse	49	2,730%	1,3917%	1,300%	1,08	1,01
159	Suriname	3	0,167%	0,0100%	0,010%	5,61	5,61
160	Swaziland	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,17	2,17
161	Syrie	4	0,223%	0,0733%	0,068%	1,06	0,99
162	Tanzanie	3	0,167%	0,0100%	0,010%	0,47	0,47
163	Tchad	2	0,111%	0,0100%	0,010%	2,35	2,35
164	Thaïlande	3	0,167%	0,1943%	0,182%	0,27	0,25
165	Togo	2	0,111%	0,0100%	0,010%	1,90	1,90
166	Tonga	2	0,111%	0,0100%	0,010%	13,89	13,89
167	Trinité-et-Tobago	3	0,167%	0,0186%	0,017%	0,90	0,84
168	Tunisie	5	0,279%	0,0326%	0,030%	0,45	0,42
169	Turquie	13	0,724%	0,5039%	0,471%	0,69	0,64
170	Ukraine	15	0,836%	0,2176%	0,203%	0,87	0,81
171	Uruguay	3	0,167%	0,0559%	0,052%	0,74	0,69
172	Venezuela	8	0,446%	0,1839%	0,172%	0,66	0,62
173	Viet Nam	2	0,111%	0,0100%	0,010%	0,11	0,11

